



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 Janvier 2023

Date de convocation : 16 Janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, **le lundi 23 janvier**, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e)s

Mesdames : A. OLIVIER ; S. LACHERAY ; L. CADINOT ; C. LEWIN ; M. MORVAN-FIERVILLE

Messieurs : P. BRUMARD ; R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; J.-M. RENAULT

Absent(e)s/excusé(e)s : M. BROCHET ; S. DELAUNE ; V. SEBIRE ; S. DENEUVE ; P. VAUCHEL

M. P. VAUCHEL a donné pouvoir à M. Denis HEBERT

Mme V. SEBIRE a donné pouvoir à Mme S. LACHERAY

M. Pascal BRUMARD est élu secrétaire de séance.

Quorum : 10 présents

Ordre du Jour :

N° 01-2023 Vente bois de chauffage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les employés communaux débitent des arbres chaque année, pour raison de sécurité et lors des opérations de débroussaillage, ceux-ci pouvant servir de bois de chauffage (bois issu du Parc boisé et de l'espace communal des étangs de Gredolle par exemple).

Il s'agit de morceaux de bois vert et non séché, simplement coupé d'une longueur variant entre 30 et 100 cm.

A cet effet, des particuliers (Collevillais et hors Collevillais) sollicitent la mairie afin d'avoir l'autorisation de récupérer ce bois.

Au regard de ces éléments, le Maire propose au conseil municipal de donner ce bois à l'Association « Colleville/Solidarité ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- Le bois récupéré par les employés communaux soit attribué à l'attention de l'Association « Colleville/Solidarité », à charge de cette association de le vendre.

N° 02 – 2023 Achat de l'ossature bois liée à la construction de la Halle multi-activités

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle demande de permis de construire relatif à la construction de la halle multi-activités a été déposé aux services de l'urbanisme de l'agglomération de Fécamp.

De ce fait, le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de l'ossature bois afin de pouvoir commencer la construction du bâtiment dès réception du Permis.



Le coût de cette prestation a été évalué à 19 312.80 € TTC sur devis effectué en date du 12 janvier 2023 par les établissements LOISEL sis Avenue Jean York – 76400 EPREVILLE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire :

- A procéder à cet achat et à signer les documents et facture s'y rapportant.

N° 03 – 2023 Autorisation signature d'une convention et engagement de frais liés au passage du vélo route du lin à l'intérieur de l'ancien site de la sucrerie de Colleville.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Départemental de l'Administration et de l'Aménagement des pistes cyclables a déposé en Mairie une proposition concernant le passage du vélo route du lin à l'intérieur de l'ancien site de la Sucrerie de Colleville.

Les parcelles concernées, appartenant aujourd'hui à la Municipalité, sont localisées n°A 1001/A 1100/A 969/A 1032.

A cet effet, le Service du département propose de :

- Signer une convention mentionnant un accord de principe lié à la mise à disposition du terrain permettant le passage du Vélo route (largeur 6m).
- Prendre à sa charge les frais d'aménagement de la piste cyclable sur la totalité du passage à l'intérieur du site concerné, à l'exception de la réfection du revêtement de sol concernant la piste moto-école.

A cet effet, l'aménagement du vélo route génère un déplacement de la piste moto-école et une réfection de son revêtement de sol soit sur sa totalité 700m², soit une surface de 200 m².

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal :

- L'autorisation de signer une convention avec le service départemental engageant la commune à mettre à disposition le terrain permettant le passage du vélo route à l'intérieur de la propriété de la commune.
- D'émettre un accord de principe sur la prise en charge des frais liés à la réfection du sol au droit de la piste moto-école dont la surface est évaluée à 200m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorise le Maire à procéder à la signature de la convention,

Émets un accord de principe concernant la prise en charge des frais de réfection de la piste moto-école.



N° 04 – 2023 Validation de l'avant-projet « Cœur de Village »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- L'avant-projet élaboré par Atelier Paysage concernant l'aménagement du centre bourg « Cœur de Village ».
- A cet effet, le Maire demande au Conseil Municipal son approbation afin de poursuivre ce projet et de demander au Maître d'œuvre de chiffrer les travaux en 3 lots :
 - 1) Le carrefour RD 150
 - 2) L'emplacement du terrain de tennis et de l'école primaire
 - 3) L'aménagement de la rue de l'Église et Ecole maternelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire :

A poursuivre les travaux missionnant le Maître d'œuvre concernant le chiffrage des 3 lots.

- 1) Le carrefour RD 150
- 2) L'emplacement du terrain de tennis et de l'école primaire
- 3) L'aménagement de la rue de l'Église et Ecole maternelle.

A noter que le lot n°1 (le Carrefour RD 150) est prioritaire et concerne également le Département et de ce fait son approbation.

Des précisions et modifications seront demandées au Maître d'œuvre en ce qui concerne les lots 2 et 3.

Bilan des projets et travaux en cours

- Prolongation du contrat de travail de Laurence PETIT de 3 mois.
- Isolation du grenier de la mairie en cours.

Informations diverses :

- Projet de M. PELE, demande d'autorisation d'occupation d'un terrain de la sucrerie pour stockage d'un navire en bois de 10 m² et mise en œuvre d'une « Caloge ».
- Evolution du tarif des factures « énergie » en forte hausse.

La séance est levée à 21h50.



MAIRIE de COLLEVILLE
41, rue de l'Église - 76400 COLLEVILLE
02.35.28.08.94 – mairie@colleville.net

Procès-Verbal de Clôture de séance,

Le 23 Janvier 2023

Membres présents :

Mesdames :

Messieurs :

Absent(e)s/excusé(e)s :
présents.

Le Maire
T. DUPREY

Le secrétaire de séance,
Pascal BRUMARD